



VISITE – Elus, valorisez le pin d’Alep en construction

Expérimenter cette essence dans la construction et se projeter dans une sylviculture d’avenir

Le 28/03/2023 – de 9h30 à 12h30 - Rognes

ORDRE DU JOUR

Formateur : Jérôme Bonnet Communes forestières
Intervenants : Alcina, Fransylva, Communes forestières

Objectif général de la formation : Sensibiliser et mobiliser les élus à l’utilisation du pin d’Alep pour des usages de bois de construction

Objectifs opérationnels : Identifier les mises en œuvre de pin d’Alep les plus adaptées à la ressource actuelle
– Orienter sa gestion forestière pour une sylviculture de bois d’œuvre

09h15 – 09h30 Accueil café

09h30 – 09h45 Mot d’accueil – Tour de table

09h45 – 10h00 Pourquoi valoriser les bois locaux dans les constructions ?

> Les atouts du bois local au profit des projets des territoires

10h00 – 10h45 Le pin d’Alep valorisable en construction

> La preuve par l'exemple avec une revue de projets

10h45– 11h00 Accompagnement d’un projet bois construction en bois local

> Les points essentiels à la réussite d’un projet

11h00 – 11h20 Trajet jusqu’à la forêt

11h20 – 12h20 Se projeter dans une sylviculture de bois d’œuvre

> Visite d’une forêt privée de pin d’Alep à Rognes

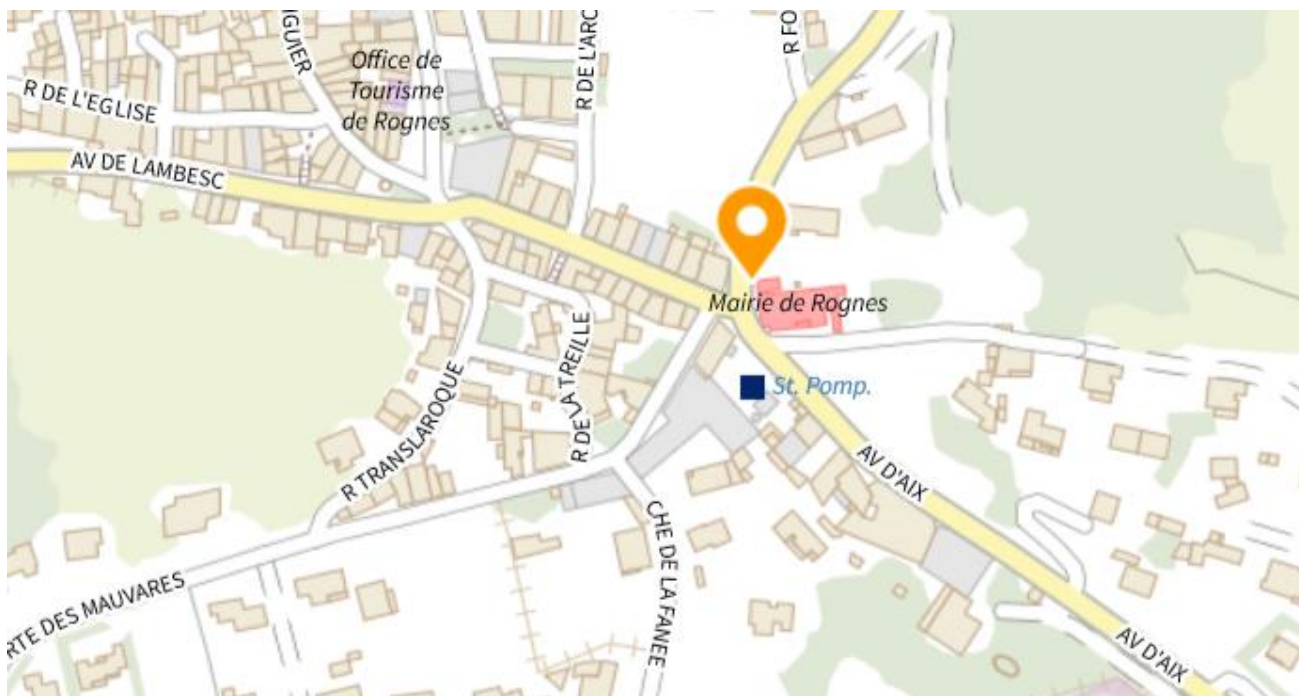
12h20 – 12h30 Conclusion

COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 51 54 32
contact13@communesforestieres.org · www.communesforestieres-paca.org

LIEU DE FORMATION

Salle du Conseil municipal, en Mairie
1 avenue d'Aix
13840 Rognes



COORDONNEES SUR PLACE

Camille BERTIER / 07 57 45 63 23

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle et visite de terrain
- Présentation et exposé théorique
- Présentation de cas concret
- Ateliers participatifs

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour mail du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **21 mars 2023**. Attention, le nombre de places est limité au vu de la capacité d'accueil de la salle pour la première partie.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, merci de prendre contact auprès de Laura Chantoin, laura.chantoin@communesforestieres.org ou 04 42 65 43 93.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

EN PARTENARIAT AVEC :



Formation financée avec le concours
de l'Union européenne avec le Fonds
Européen Agricole pour le
Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES